

CLASSE PRÉPARATOIRE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES CLASSE D'APPROFONDISSEMENT EN ARTS PLASTIQUES (CPES-CAAP)

Une implantation dans un établissement public : Cité scolaire Chopin

Un partenaire privilégié : ENSAD, campus ARTEM, Nancy

La Classe Préparatoire aux Études Supérieures-Classe d'Approfondissement en Arts Plastiques (CPES-CAAP) est une formation d'un an en établissement public. Elle s'adresse aux étudiants qui ont le projet de se présenter à des concours aussi variés que ceux des écoles supérieures d'art et de design, des formations supérieures de l'image (photographie, création numérique, graphisme), formation aux métiers de la médiation culturelle.

Cette classe est accessible à tous les élèves titulaires d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel (ES, L, S, STD2A et autres baccalauréats) à l'issue de la terminale, ou à des étudiants ayant déjà eu une première étape dans les études supérieures et qui souhaitent se réorienter vers les études artistiques. Elle s'adresse aux étudiants qui ont le projet de poursuivre des études supérieures en art. Ceux-ci bénéficieront du statut d'étudiant pouvant donner droit à l'obtention d'une bourse.

L'équipe de la CPES-CAAP accompagne les étudiants dans leur projet d'orientation professionnelle en les aidant notamment à faire le choix des concours visant à leurs capacités et aspirations. Cette formation conforte une culture artistique et générale et les méthodologies du projet dans les démarches artistiques, avec un ancrage sur la diversité des pratiques artistiques. Les étudiants développent des connaissances théoriques et techniques, des méthodes de travail et des capacités liées à l'autonomie pour répondre aux attentes des écoles supérieures. Ils conçoivent un dossier personnel adapté aux différentes épreuves des écoles présentées. La maîtrise de l'anglais est confortée, afin de faciliter une ouverture internationale et la poursuite d'études à l'étranger.

Objectifs

La CPES-CAAP permet aux étudiants :

- de se préparer aux concours variés et sélectifs et d'affirmer leur orientation vers la poursuite d'études supérieures en art
- d'encourager une dynamique vers la poursuite d'études ambitieuses en deuxième cycle
- de disposer du statut étudiant
- d'accéder à une formation gratuite, solide en contenus, savoirs et méthodes, diversifiée, adossée à l'expérience d'une équipe de professeurs enseignant dans un établissement public
- de bénéficier de l'expérience d'un réseau national d'écoles d'art
- d'accéder à de nombreuses structures culturelles, appréhender une dynamique de territoire et l'inscription de l'art dans un environnement socio-économique

Débouchés - Poursuite d'études

La classe préparatoire aux études supérieures-Classe d'approfondissement en arts plastiques (CPES-CAAP) prépare à des concours aussi variés et sélectifs que ceux des écoles supérieures d'art et de design, des formations supérieures de l'image (photographie, création numérique, graphisme), formation aux métiers de la médiation culturelle qui délivrent un master (niveau bac+5). Ces écoles proposent de nombreuses spécialisations (design, communication, art...). Elle permet également d'accéder à l'université avec une équivalence L1 pour les étudiants inscrits en double cursus à l'Université de Lorraine (convention en cours).

Durant cette année, les étudiants affinent leur projet d'orientation, au regard de la diversité des formations supérieures et métiers rencontrés, avec l'appui des partenaires culturels. Les anciens étudiants des CPES-CAAP intègrent majoritairement des écoles d'arts et de design et d'architecture, mais aussi des écoles liées à la bande dessinée ou au cinéma et des formations universitaires en arts plastiques principalement.

Contexte

La cité scolaire Chopin est implantée dans le quartier "Nancy Thermal" situé à 10 minutes de la gare de Nancy. Elle est dotée un pôle culturel important avec des enseignements artistiques de spécialité ou facultatifs dans le domaine de la musique, du théâtre et des arts plastiques. La journée des arts, organisée tous les deux ans, est l'occasion de présenter à tous les projets artistiques réalisés par les élèves. Le lycée dispose d'un espace d'exposition : « Chop'Art » et d'une salle de théâtre.

Le rythme intensif de la CPES-CAAP (30 heures de cours environ), complété par un travail personnel en autonomie, est facilité par les conditions proposées par le lycée. La formation dispose d'un espace spécifique implanté dans un environnement agréable, et d'horaires étendus pour mener à bien les projets. Un internat peut être proposé aux étudiants. Elle bénéficie d'un partenariat étroit avec l'École Nationale Supérieure d'Art et de Design de Nancy, campus ARTEM Nancy, unique par la rencontre entre une école d'ingénieur, une école d'art et une école de commerce. Les étudiants de la CPES-CAAP participeront aux ateliers et conférences du réseau ARTEM pour nourrir leur projet.

Contenu et organisation des enseignements

Semestre 1

- 13 h de pratique artistique (création plastique bidimensionnelle, création plastique tridimensionnelle, création numérique, pratique individuelle en fonction des concours préparés, démarche de projet en art).
- 8 h de culture artistique (histoire de l'art, création artistique contemporaine, analyse et théorisation de la démarche artistique, approche des structures culturelles et démarches des artistes, acculturation à la formation en école d'art).
- 6 h de culture générale (anglais, philosophie et éléments d'esthétiques, éléments de culture scientifique, lettres).
- démarche personnelle de l'élève : accès aux conférences du réseau ARTEM, pratique en autonomie sur démarche de projet
- suivi individualisé de l'élève en entretien : relation entre le projet de l'élève et les modules d'enseignement

Semestre 2

Le second semestre reprend ce découpage avec une orientation plus marquée vers la préparation des concours (réalisation des dossiers, préparation aux épreuves pratiques et entretiens d'admission selon les écoles concernées...).

- 13 h de pratique artistique (approfondissement et différenciation selon les dominantes des écoles postulées, réalisation des dossiers selon les écoles postulées, préparation aux épreuves pratiques d'admission et d'admissibilité selon les écoles postulées, démarche de projet selon les concours préparés)
- 8 h de culture artistique (mise en perspective histoire de l'art et création artistique contemporaine, analyse et théorisation de la démarche artistique, approche

interdisciplinaire des structures culturelles & démarches des artistes)

- 6 h de culture générale (anglais, philosophie et éléments d'esthétiques, éléments de culture scientifique, lettres).
- démarche personnelle de l'élève : accès aux conférences du réseau ARTEM, réalisation du dossier
- suivi individualisé de l'élève en entretien : relation entre le projet de l'élève et les modules d'enseignement

Un module annualisé de pratique artistique avec des artistes vient compléter cette formation. Les élèves sont accompagnés de manière individuelle pour développer leur projet artistique, et réaliser leur dossier. Cette démarche vise à développer l'autonomie de l'étudiant qui bénéficie d'entretiens individualisés.

Partenaires

L'École Nationale Supérieure d'Art et de Design de Nancy, située sur le campus ARTEM (<http://www.alliance-artem.fr>), à quelques dizaines de mètres du lycée Chopin est le partenaire privilégié : <http://www.ensa-nancy.fr> L'implantation du lycée au coeur de la ville de Nancy, du grand Nancy et de la région Grand Est permet un travail ouvert aux différents partenaires institutionnels et culturels.

Recrutement

24 étudiants seront recrutés via ParcoursSup sur dossier et entretien.

Seront pris en compte :

- Les notes et appréciations de 1^{ère} et terminale (et du supérieur et du relevé de notes du baccalauréat pour les candidats post-bac) en rapport avec les attendus de cette formation
- Les résultats des épreuves anticipées au baccalauréat français
- Les éléments portés sur la fiche *Avenir ParcoursSup*
- L'engagement et les compétences artistiques et culturelles du candidat au travers du projet de formation motivé dans lequel seront précisées les pratiques et/ou enseignements artistiques suivis, les centres d'intérêt culturels et artistiques ainsi que les dernières expositions ou manifestations culturelles auxquelles le candidat a pu assister, ainsi que ses projets d'orientation et les domaines artistiques envisagés après la CPES-CAAP.
- Les compétences plasticiennes du candidat au travers du dossier artistique. Ce dossier artistique sous format numérique comprendra 5 reproductions de réalisations plastiques (travaux bidimensionnels et/ou tridimensionnels ; format de présentation A4 maximum ; vidéos, créations sonores).

<http://parcoursup.fr/>

Attendus ParcoursSup

- Disposer de compétences et de connaissances culturelles littéraires et artistiques : ces compétences peuvent être attestées par les évaluations conduites en classe de première et de terminale : composantes dédiées dans les matières du tronc commun de l'enseignement général, technologique et professionnel (plus particulièrement en français, philosophie, histoire) ; culture artistique acquise dans un enseignement artistique, notamment en arts plastiques ou en histoire des arts
- Disposer de compétences plasticiennes : ces compétences peuvent être attestées de plusieurs manières selon l'offre de formation du lycée : évaluations obtenues dans le cadre d'un enseignement artistique, prioritairement en arts plastiques ou dans l'enseignement

spécialisé d'arts appliqués des voies technologique et professionnelle ; dans la participation régulière et attestée à des dispositifs d'éducation artistique et culturelle proposés par le lycée ; pour les élèves n'ayant pu suivre un enseignement artistique au lycée, dans une activité artistique attestée en école spécialisée hors éducation nationale ou dans le cadre d'une association agréée

- Disposer de compétences en matière de communication orale et écrite afin de pouvoir présenter et argumenter une démarche et une pratique artistiques : ces compétences peuvent notamment être attestées par les évaluations obtenues dans les matières littéraires, scientifiques ou technologiques ; dans un enseignement artistique au lycée, notamment en arts plastiques
- Avoir développé au cours de sa scolarité ou dans le cadre personnel une capacité à la conduite d'un projet (notamment artistique et culturel) et au travail en autonomie ; cette compétence importante sera appréciée chaque fois que possible à partir des observations portées par les professeurs d'un enseignement artistique ayant sollicité cette forme de travail (le projet) ; plus largement, au regard de toute situation ayant permis d'évaluer l'engagement, l'investissement et la régularité de l'effort du candidat, y compris dans le cadre de dispositifs d'éducation artistique et culturelle

Adresse et coordonnées / informations pratiques

Adresse

Lycée Frédéric CHOPIN
Esplanade Jacques Baudot
CS 54238
54042 Nancy Cedex

Contacts :

Secrétariat post-bac : Marie-Ange Bois
Téléphone : 03-83-40-85-24 / Courriel : post-bac@lycee-chopin.net

Site Web : www.lycee-chopin.fr

Hébergement : Les élèves de classe préparatoire ont un statut d'étudiant. Ils ont accès au restaurant universitaire à 5mn du lycée Chopin ou à la ½ pension du lycée. Les filles ont accès à l'internat du lycée. Les garçons peuvent être logés par le CROUS (03-83-91-88-00) ou dans un internat d'un lycée voisin .